

40 ans après la loi Veil relative à l'IVG,

RESTONS MOBILISÉ·E·S



Le mercredi 26 novembre 2014, une résolution réaffirmant le droit fondamental à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) en France a été votée.

Mais dans les faits, l'accès à l'IVG reste limité

En France, si l'accès à l'IVG est toujours garanti dans les textes, il est de plus en plus difficile dans la réalité. Depuis 10 ans, environ 150 centres d'IVG ont été fermés.

Dans notre département l'accès à l'IVG n'est possible qu'à PERPIGNAN à l'Hôpital, dans deux cliniques et au centre de planification du Conseil Général pour l'IVG médicamenteuse.

Quelles sont les possibilités pour les mineures qui se trouvent dans les territoires reculés de notre département, d'avoir accès à l'IVG, sans avoir besoin d'une autorisation parentale avec un Adulte accompagnant comme le prévoit la loi de juillet 2001 ?

Dans la région Languedoc Roussillon les délais prévus par la loi pour obtenir un premier rendez-vous dans un centre public ou privé, ne sont pas toujours respectés, notamment pendant les périodes de vacances scolaires, 80 % des cliniques n'acceptent pas les I.V.G. jusqu'à 12 semaines de grossesse prévu par la loi de juillet 2001.

Le choix des femmes est toujours soumis à la pression sociale

Le respect du choix et de l'autonomie des femmes en matière de contraception et d'IVG continue de poser un vrai problème au corps médical et aux pouvoirs publics.

Les femmes ne sont pas encore considérées comme aptes à décider pour elles-mêmes ce qui leur convient le mieux.

Partout en Europe, la montée de l'extrême droite, des conservatismes politiques et religieux se fait sentir.

Au sein de l'Union européenne, un texte qui réclamait un accès généralisé à la contraception et à des services d'avortement sûrs a été rejeté en décembre par le Parlement européen. Récemment, nous nous sommes montrés solidaires des femmes espagnoles qui luttent contre le projet réactionnaire du gouvernement Rajoy. Ici, les attaques de la droite, de l'extrême droite et des intégristes catholiques, très offensives sur le droit à l'avortement, se multiplient.

C'est par la lutte que les femmes ont obtenu la légalisation de l'avortement, c'est par la lutte que nous obtiendrons :

- la liberté de disposer de notre propre corps et de notre sexualité sans intrusion de l'État ni des religions.
- la reconnaissance de notre capacité à décider si nous voulons être mères ou pas et quand nous le souhaitons, sans tutelles, sans période de réflexion, que nous soyons mineures ou majeures.
- l'éducation sexuelle pour jouir de notre propre sexualité avec autonomie et responsabilité.

L'urgence sociale est à la réduction des inégalités de territoire dans l'accès à l'éducation à la sexualité, à la contraception, et à l'avortement.



COLLECTIF DROITS DES FEMMES 66

collectifdroitsdesfemmes66@yahoo.fr



Collectif Droits des Femmes 66



LE PLANNING FAMILIAL 66

mfp66@aol.com